



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2007 B 22023

Numéro SIREN : 500 417 175

Nom ou dénomination : TROMPE LE MONDE

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2016 sous le numéro de dépôt 115387

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 24-11-2016

N° DE DEPOT : 2016R115387

N° GESTION : 2007B22023

N° SIREN : 500417175

DENOMINATION : TROMPE LE MONDE

ADRESSE : 5 rue Victor Massé 75009 Paris

DATE D'ACTE : 30-06-2014

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire

NATURE D'ACTE : Fin de mission de commissaire(s) aux comptes

TROMPE LE MONDE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 46.000 €
Siège social : 5, rue Victor Massé 75009 PARIS

500 417 175 R.C.S.

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

L'an deux mille quatorze,
Le 30 Juin,
À 10 heures,

Les associés de la Société « TROMPE LE MONDE », se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en main propre.

Conformément aux dispositions statutaires, Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Le Commissaire aux comptes, la société PSK AUDIT représentée par Monsieur Pierre KUPERBERG est absent et excusé.

Monsieur Vikash DHORASOO préside la séance en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 460 actions, soit plus du cinquième des actions ayant un droit de vote.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocations adressées aux associés
- La copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts.

Puis le Président déclare que lors du déménagement suite au transfert du siège social de la Société, il a été difficile de regrouper tous les documents nécessaires pour l'établissement des comptes clos le 31/12/2013, et que de ce fait l'Assemblée ne pourra pas valider les



comptes. Une autre Assemblée sera convoquée dès la finalisation des comptes de l'exercice 2013.

Néanmoins, le Président profite de cette Assemblée pour informer le Commissaire aux comptes titulaire et le commissaire aux comptes suppléant, que son mandat et celui du commissaire aux comptes suppléant arrivant à échéance, il ne sera pas pourvu à leur renouvellement ni à leur remplacement compte tenu que la société est sous les seuils requis pour la nomination des commissaires aux comptes.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



Vikash DHORASOO

Thierry SOREL